

PUBLIÉ LE 02/03/2018 - MIS À JOUR LE 27/10/2022

Information relative à l’offre thérapeutique en gynécologie suite à l’arrêt de commercialisation de Cytotec (misoprostol)

BON USAGE - RECOMMANDATIONS

Le laboratoire Pfizer a décidé de cesser d’approvisionner le marché français en Cytotec à partir du 1er Mars. Cette décision n’entraîne pas de rappel des lots d’ores et déjà disponibles dans les pharmacies.
Dans la perspective de cette rupture définitive à venir, l’ANSM a tout mis en œuvre pour assurer la continuité d’accès aux traitements des patientes dans les indications de gynécologie-obstétrique. L’ensemble des informations sur l’offre thérapeutique est disponible sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé.

Dans le cadre de son plan d’action, l’ANSM a notamment élaboré, en lien avec les représentants des professionnels de santé concernés, des recommandations temporaires d’utilisation (RTU) pour les spécialités de misoprostol Gymiso et Misoone dans la prise en charge des situations où elles ne disposaient pas d’AMM :

- l’interruption médicale de grossesse et les cas de mort fœtale in utero,
- les fausses couches précoces.